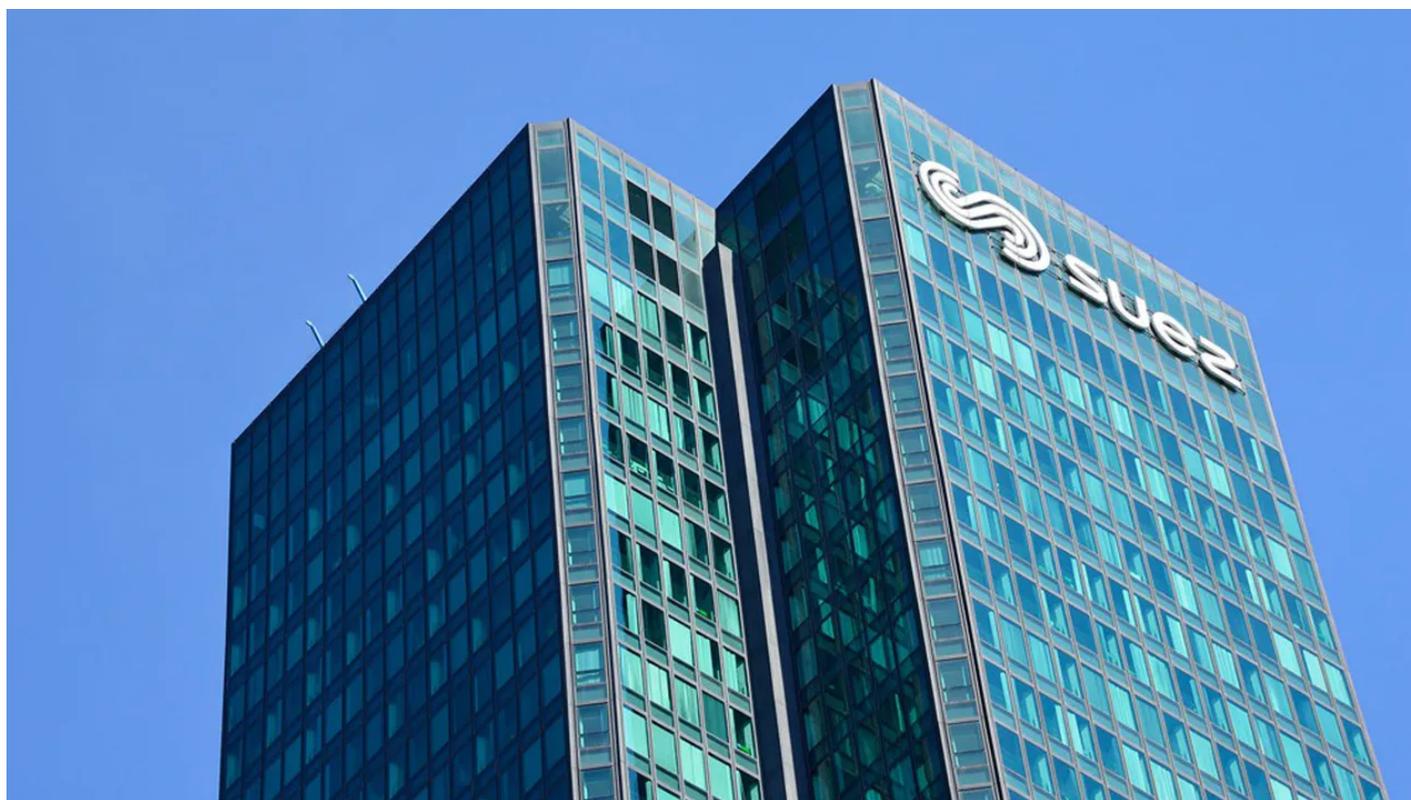


DERNIÈRE MINUTE

La justice ordonne à Veolia de suspendre sa tentative d'OPA de Suez

« Le tribunal de commerce de Nanterre a interdit ce jour à Veolia de déposer son offre publique hostile, annoncée le 7 février », indique Suez dans un communiqué publié ce lundi matin. Veolia a annoncé dimanche sa décision de lancer une offre d'achat sur la totalité de son rival.



Le groupe Veolia a lancé dimanche une offre publique d'achat sur la totalité du capital de son rival Suez.
(WorldPictures/Shutterstock)

Par **Les Echos**

Publié le 8 févr. 2021 à 8:05

Enième rebondissement dans l'affaire du rachat de Suez par Veolia. La justice a ordonné à ce dernier de ne pas lancer d'offre publique sur les titres de Suez qui ne soit pas auparavant approuvée par le conseil d'administration de Suez, indique le groupe, ce lundi matin dans un communiqué. « Le tribunal de commerce de Nanterre a interdit ce jour à Veolia de déposer son offre publique hostile, annoncée le 7 février, suite à la tentative de Veolia de violer son engagement d'amicalité », écrit le groupe dans un communiqué.

Veolia a **annoncé dimanche** vouloir déposer une offre publique d'achat (OPA) de l'intégralité des actions de Suez malgré l'hostilité de ce dernier, une opération qui valoriserait l'entreprise à 11,3 milliards d'euros. Suez dénonce, dans un communiqué publié ce lundi matin, « une démarche hostile de Veolia et un dépôt d'offre illégale », contraire aux engagements qu'avait pris ce dernier.

Multiplication des procédures judiciaires

Les deux géants français de l'eau et des déchets ont multiplié les procédures judiciaires ces derniers mois. Le 3 février, Veolia **avait gagné une bataille judiciaire**. Le tribunal judiciaire de Nanterre lui avait donné raison et levé le gel des droits de vote des 29,9 % qu'il détient dans son concurrent, opposé à un rapprochement. Cette décision favorable l'avait encouragé à accélérer sa conquête de Suez.

Source Reuters

Plus d'informations à venir...

Les Echos